

**FICHE DE LIAISON EN VUE DE L'AFFECTATION EN 6<sup>ème</sup> DANS UN COLLÈGE PUBLIC<sup>(1)</sup> – Volet 1**Année scolaire **2018-2019**

ÉLÈVE			
Nom :		Nom d'usage :	
Prénom(s) :			
Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Né(e) le :	Lieu de naissance :	
Niveau ou cycle :			
Langue(s) vivante(s) étudiée(s) à l'école élémentaire <sup>(*)</sup> :			
École :			
Adresse actuelle de l'élève :		(*) Adresse de l'élève à la prochaine rentrée scolaire <b>si elle est différente de l'adresse actuelle</b> :	

RESPONSABLES	
<input type="checkbox"/> Représentant légal <input type="checkbox"/> Personne en charge de l'élève	Lien avec l'élève <sup>(2)</sup> : _____
Nom / Intitulé :	Adresse :
Nom d'usage :	
Prénom :	
Tél. domicile :	
Tél. portable :	
Tél. travail :	
Courriel :	Date et signature :

<input type="checkbox"/> Représentant légal <input type="checkbox"/> Personne en charge de l'élève	Lien avec l'élève <sup>(2)</sup> : _____
Nom / Intitulé :	Adresse :
Nom d'usage :	
Prénom :	
Tél. domicile :	
Tél. portable :	
Tél. travail :	
Courriel :	Date et signature :

<input type="checkbox"/> Représentant légal <input type="checkbox"/> Personne en charge de l'élève	Lien avec l'élève <sup>(2)</sup> : _____
Nom / Intitulé :	Adresse :
Nom d'usage :	
Prénom :	
Tél. domicile :	
Tél. portable :	
Tél. travail :	
Courriel :	Date et signature :

<sup>(1)</sup> Ne présage pas d'une décision de passage en 6<sup>ème</sup>.<sup>(2)</sup> Liste des liens avec l'élève possibles : Mère, Père, Ascendant, Fratrie, Autre membre de la famille, Tuteur, Aide sociale à l'enfance, Educateur, Assistant familial, Autre lien<sup>(\*)</sup> A renseigner obligatoirement par les responsables pour la prise en compte de la demande.

Les droits d'accès et de rectification des responsables des élèves à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale.